

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018
COMPTE RENDU

Date de convocation : 31/08/2018
Conseillers en exercice : 11

Date d'affichage : 31/08/2018
Présents:10 Votants: 10

L'an deux mil dix-huit, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Stéphane FOUCHER Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Etaient présents : MMES, S FOURMOND, C. DAVID et Mrs S. FOUCHER, G.BELAIR, S.COIGNARD, D.LAVOUE, , M .DZIURDA, J.J .LISSILLOUR, G.CARTIER et J-F GARREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: M.BAUDOUIN

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.
Jean –Jacques LISSILLOUR a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 juin 2018 à l'unanimité.

2. Nuisibles : Délibération pour nommer les délégués dans l'ordre des priorités

A la suite du départ de la commune de Michel JOLY,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, donne son accord pour nommer les délégués communaux comme suit :

- Responsable : Dominique LAVOUÉ
- Membres : Michel JOLY et Aurélien ROUILLERE

A la demande de Philippe, employé communal, il sera acheté 3 cages auprès du GIC du secteur de Cossé en Champagne/Saulges pour piéger les ragondins au plan d'eau communal.

Le coût de la cage est de 35 € financé à 50 % par la Fédération des nuisibles de la Mayenne. Dominique LAVOUÉ se charge de faire la démarche.

3. Délibération pour l'augmentation des heures de travail d'Hélène Leclerc : passage de 30h30 à 31h55

Considérant les modifications dans les rythmes scolaires à compter du 3 septembre 2018,

Considérant le passage à la semaine des 4 jours,

Considérant qu'il a été demandé à Hélène LECLERC, ATSEM, d'assurer également l'accueil périscolaire de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h00,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour augmenter les heures d'Hélène LECLERC passant ainsi de 30h30 à 31h55.

4. **Syndicat de bassin Mayenne et Sarthe : Avis à donner sur le périmètre.**

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte entre Mayenne et Sarthe regroupant :

- La Communauté de Communes des Coëvrons pour partie,
- La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,
- La Communauté de Communes de Sablé pour partie,
- La Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen pour partie,
- La Communauté de Communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé pour partie

Portant sur la compétence des bassins versants suivants :

La Vaige, l'Erve et le Treulon, la Taude, la Voutonne, la Bouchardière, le Rau de Parcé et les affluents directs de la Sarthe sur le territoire de la CC de Sablé sur Sarthe,

Le Conseil Municipal, après échange, fait le souhait de ne pas émettre d'avis à ce sujet.

5. **Terrain des lagunes**

- **Concernant la vente à Arnaud LEDUC du terrain des lagunes,**

Monsieur le Maire présente le souhait de Monsieur Arnaud LEDUC, lequel est d'acheter la totalité des parcelles disponibles soit les parcelles cadastrées 978-984-980-981-979-section C pour une surface totale de 17021 m², en maintenant une bande enherbée de 7 mètres de large sur toute la longueur du ruisseau et en réalisant la clôture qui séparerait le champ du chemin pédestre en projet.

Dans ce dernier cas, une clause pour servitude de passage serait mentionnée dans l'acte notarié.

Quelques membres du Conseil Municipal, considérant qu'une servitude peut être source de soucis et conflits dans la durée, ne sont pas très favorables à la proposition de Monsieur Leduc.

En conséquence, avant de prendre une décision, le Conseil décide

De s'en référer au notaire, Maître Guédon à Ballée, pour prendre connaissance de tous les aspects positifs et négatifs d'une telle procédure.

Puis dans l'éventualité où il acquiescerait à la proposition de Monsieur Leduc, de bien rédiger la servitude dans l'acte notarié afin de pérenniser le passage.

6. **Travaux de bâtiments**

- **MAM : Maison d'Accueil Maternel**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ensemble des devis sont arrivés en mairie pour étudier le montage financier du projet de la MAM.

Or celui-ci est momentanément interrompu car Laurence Bignon, assistante maternelle sur la commune, ne souhaite plus y participer par crainte de voir ses revenus diminuer. Sans assistante maternelle pour porter le projet, la Protection Maternelle Infantile départementale ne donnera pas son accord pour réaliser la MAM .

Stéphane Foucher et Guillaume Belair ont rencontré Laurence Bignon pour en discuter, cette dernière donnera sa réponse définitive prochainement.

- **Fenêtres de l'école à changer :**

Monsieur le Maire expose au conseil que 3 fenêtres sont à changer à l'école.

Le Conseil donne son accord pour faire changer les 3 fenêtres avec volet roulant mécanique par l'entreprise A2H pour le prix de 2 826.00 € TTC

- **Enlèvement du préfabriqué**

Monsieur Levrard, acquéreur du préfabriqué, nous a fait part le 13 août 2018 de la date du dépôt du permis de construire, soit le 6 août 2018.

Compte tenu de la durée pour instruire le dossier, le préfabriqué ne pourra pas être enlevé avant le 6 octobre 2018.

Afin de ne pas réaliser les travaux des enduits durant l'hiver, cette opération sera reportée à l'exercice 2019.

7. Informations et Questions diverses

- Locations de la salle des fêtes : Lave-vaisselle et heures de ménage

Les locataires de la salle des fêtes se plaignent de ne pas avoir accès au lave-vaisselle

Le lave-vaisselle de la cantine étant un lave-vaisselle familial 12 couverts, ne peut pas être mis à la disposition des locataires de la salle des fêtes.

La question sera de nouveau à étudier lorsque le lave-vaisselle en place sera à changer.

En ce qui concerne le ménage à faire après les locations de salle des fêtes, le conseil municipal décide de porter le coût du ménage à 120 € au lieu de 100 € pour couvrir l'intégralité des frais du ménage.

- Voirie

L'entreprise COLAS qui devait effectuer les enduits sur la voirie communale au cours de l'été n'est pas intervenue dans les délais, les travaux sont en attente.

- Calvaire à l'entrée du bourg : le pied du calvaire a cédé à la base, Monsieur le maire a rencontré une association qui accepte d'effectuer sa remise en état.
- Révision des toitures des bâtiments communaux : il sera demandé à l'entreprise de couverture MICHEL de venir faire l'entretien des toitures des bâtiments communaux.

- Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 4 octobre à 20h00.
La séance est levée à 22 h 05.